

CINE - LAB

Renseignements Administratifs
2019/2020

1 – CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation s'adresse aux **bacheliers toutes séries**.
Le recrutement se fait sur dossier et entretien.

2 – MODALITES D'INSCRIPTION

Retirer un dossier de candidature auprès du secrétariat du Campus La Salle ou télécharger un dossier sur le site CINE-LAB.

Le retourner dûment complété **avant le 15 juin 2019**

3 – MONTANT DE LA SCOLARITE – CONTRIBUTION FAMILIALE

La participation financière de l'étudiant(e) est fixée à : 4845 euros

Elle est perçue de la manière suivante :

- **400 €** à l'inscription (remboursables uniquement en cas d'échec au Bac)
- le solde de **4445€** : en versements mensuels ou trimestriels
(Il est possible de demander un prélèvement mensuel automatique)

Attention :

S'agissant d'une classe hors-contrat, ce coût représente les frais de personnel (notamment professeurs et intervenants), de matériel et de fonctionnement.

De plus, il convient de noter que cette formation n'ouvre pas droit, actuellement, à une bourse d'Enseignement Supérieur sur critères sociaux.

4 – ASSURANCE SCOLAIRE

Les étudiants scolarisés au Campus La Salle sont normalement assurés par le « Service des Assurances F.E.C. », 21 rue Lothaire 57013 METZ Cedex 1 (assurance qui couvre les séjours dans tous les pays du monde).

5 – RESTAURATION

L'établissement La Salle St Etienne offre à tous les élèves la possibilité de prendre les repas de midi :

- soit au self-service site St Louis
- soit à la cafétéria site Ste Barbe (restauration rapide).

Il est également possible pour l'étudiant de prendre ses repas du soir au Self du site Saint-Louis.

6 – LOGEMENT

L'Enseignement Supérieur La Salle St Etienne possède une Résidence ouverte aux étudiants, dans la limite des places disponibles sur le site St Louis ; elle est formée de quelques petits appartements mis en location (ALS possible). Contacter M. Yves DAVID - tél. 04 77 43 24 80.

A proximité immédiate de l'établissement se trouvent de nombreuses résidences étudiantes offrant de bonnes prestations.

La location d'un appartement en ville est également tout à fait envisageable.

NB : Dans le cadre d'une location, les étudiants ont la possibilité d'obtenir l'ALS.

7 – SECRETARIAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le secrétariat de l'Enseignement Supérieur est assuré par Madame Sandrine PINET et Madame Catherine CHALAVON auxquelles vous pourrez vous adresser pour prendre un rendez-vous ou pour toute demande de renseignements qui vous sembleraient nécessaires.

N.B. : En ce qui concerne les frais de scolarité, veuillez libeller vos chèques à l'ordre de AELS et adresser votre envoi à l'attention du Service Comptabilité.